

Ordonnance de police temporaire relative à la circulation routière

Le Collège communal d'Ath,

Attendu que **Madame Dereppe, représentant la Maison Culturelle d'Ath, organise le festival des Arts de la Rue "Sortilèges, Rue et Vous" le jeudi 29 mai 2025 dans plusieurs lieux du centre-ville d'Ath ;**

Considérant dès lors qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la fluidité de la circulation ;

Vu la nouvelle loi communale et plus particulièrement ses articles 130bis et 135, par. 2, par lequel le Collège des Bourgmestre et Échevins est compétent pour les ordonnances de police temporaires relatives à la circulation routière ;

Attendu que lors de l'organisation de fêtes, kermesses, cortèges, courses, de la réalisation de travaux de voirie ou autres événements de l'espèce, toutes les dispositions nécessaires doivent être prises en vue d'assurer l'ordre public et d'empêcher que des incidents ou accidents puissent éventuellement se produire, et de décréter, dès lors, toutes les mesures que le Collège Communal jugera indispensables à la sauvegarde de la sécurité de la circulation des piétons et des véhicules sur la voie publique ;

Vu les dispositions reprises sous les articles L1133-1, L1133-2 et L1133-3 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

DECIDE:

Article 1- Du mercredi 28 mai 2025 à 10,00 heures au vendredi 30 mai 2025 à 13,00 heures le stationnement sera interdit à Ath :

- **Grand Place, pourtour, côté Rue de Brantignies ;**
- **Rue du Gouvernement, tronçon compris entre la cour de la Tour Burbant et le n°6 ;**
- **Rue de France, face au n°26 et 28 ;**

Article 2- Du mercredi 28 mai 2025 à 23,00 heures au jeudi 29 mai 2025 à 24,00 heures le stationnement sera interdit à Ath :

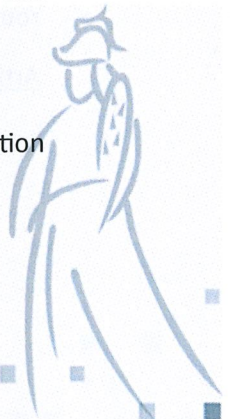
- **Place des Capucins ;**
- **Parking Rue des Hauts Degrés, face à l'Esplanade ;**

Article 3- Le jeudi 29 mai 2025 de 05,00 heures à 24,00 heures le stationnement sera réservé aux personnes à mobilité réduite à Ath :

- **Place de la Resistance ;**

Article 4- Le jeudi 29 mai 2025 de 05,00 heures à 24,00 heures le stationnement et la circulation seront interdits à Ath :

- **Rue de France**
- **Marché aux Toiles**



- Grand Place
- Rue de Pintamont
- Rue aux Gâdes
- Square Saint Julien
- Rue du Jeu de Paulme
- Rue du Puits Caffin
- Rue du Collège
- Rue Beugnies
- Rue du Spectacle
- Rue Juste Lipse
- Rue de Gand
- Rue du Gouvernement
- Rue du Moulin
- Rue de Nazareth
- Venelle des Bains
- Quai Saint Jacques
- Marché au Lin
- Rue du Château Bourlu
- Grande rue des Bouchers
- Place de la Résistance
- Boulevard Alphonse Deneubourg
- Place des Capucins
- Rue Vienne
- Rue Ernest Cambier
- Rue du Pont Quelin
- Rue des Hauts Degrés
- Rue de Brantignies
- Rue Hennepin
- Esplanade
- Rue de l'Industrie

Article 5- Une signalisation appropriée indiquera aux usagers les interdictions et obligations énoncées ci-avant ;

Article 6- Les dispositions ci-dessus seront portées à la connaissance du public conformément aux dispositions légales et réglementaires ;

Article 7- Les infractions à la présente ordonnance seront punies des peines comminées par les dispositions de la loi relative à la police de la circulation routière, coordonnée par l'A.R. du 16 mars 1968, et par l'A.R. de 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière ;

Article 8- Des expéditions de la présente ordonnance seront transmises immédiatement :

- Au Gouverneur de la province de Hainaut ;
- Aux greffes du Tribunal de première instance à Tournai et du Tribunal de police à Tournai (Rue des Puits l'Eau, n° 4) ;
- Au Procureur du Roi, Section de police à Tournai ;
- Au Commissaire divisionnaire, chef de Corps de la ZP Ath 5322



- Au Chef du Service technique communal ;
- Au Chef de zone de la ZS WaPi ;
- À l'organisateur pour disposition en ce qui concerne le placement de la signalisation qui devra être retirée par ses soins auprès du service technique communal.

Article 9- La présente ordonnance sera publiée conformément aux dispositions reprises sous les articles L1133-1, L1133-2 et L1133-3 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la décentralisation ;

Ath, le 19 mai 2025

Le Directeur général

Guillaume Defert



Le Bourgmestre

Florent Van Grootenbrulle

L'ordonnance de police ci-dessus a été publiée au vœu de la loi le 21 mai 2025

Elle sera en outre portée à la connaissance des usagers conformément aux prescriptions de la loi relative à la police de la circulation, coordonnée par Arrêté Royal du 16 mars 1968, de l'Arrêté Royal du 1er décembre 1975, portant règlement sur la police de la circulation routière et de l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 fixant les conditions particulières de placement de la signalisation routière.

Elle entrera en vigueur dès sa publication.

Ath, le 21 mai 2025

Le Directeur général

Guillaume Defert

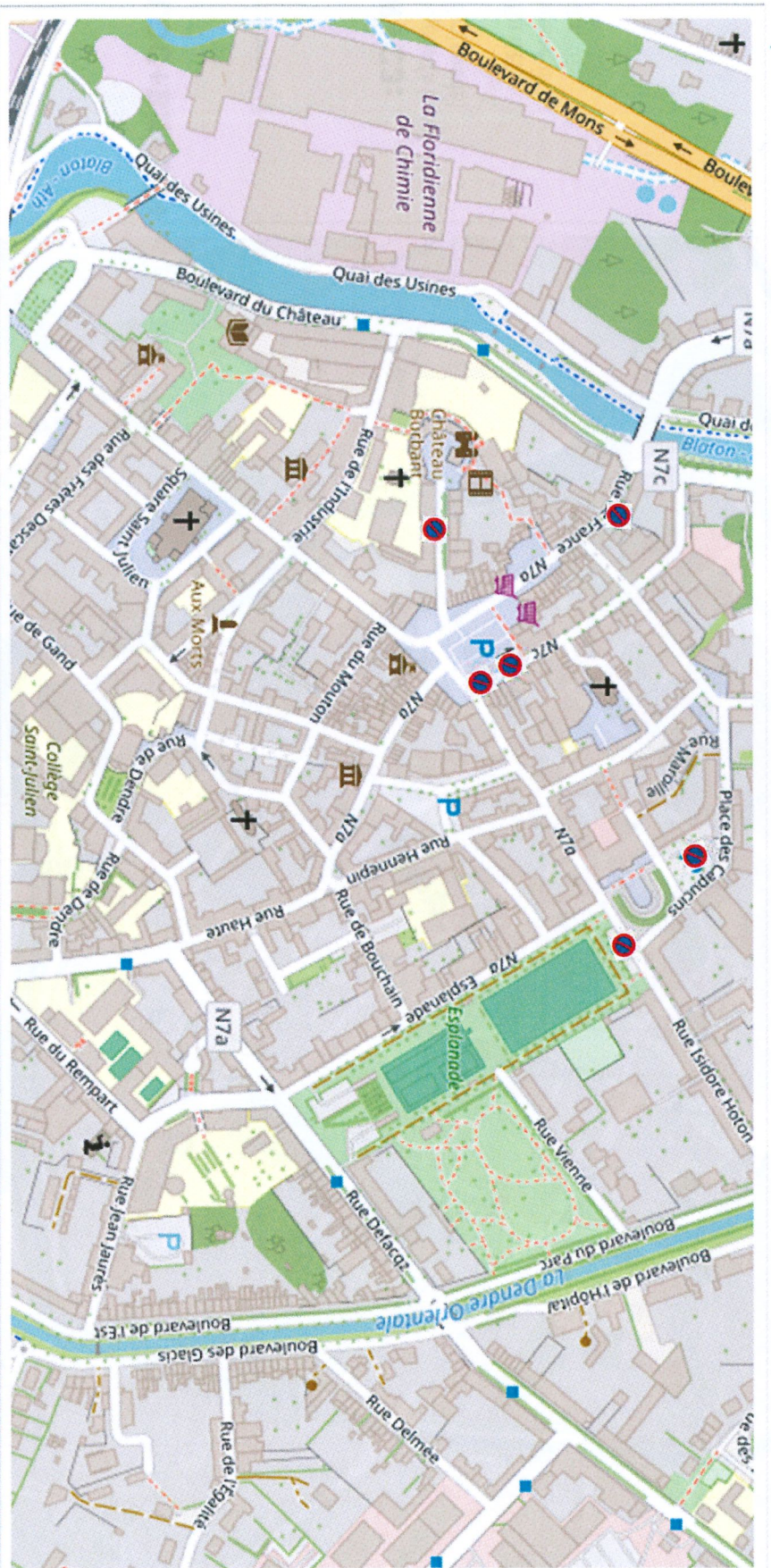


Le Bourgmestre

Florent Van Grootenbrulle



Sortilèges du 28 au 30 mai 2025-Installations



Interdiction de stationner du 28/05 à 10h au 30/05 à 13h:

Interdiction de stationner du 28/05 à 23h au 29/05 à 24h:

- Grand Place, pourtour, côté Rue de Brantignies
- Rue du Gouvernement
- Rue de France, face au n°26 et 28

- Place des Capucins
- Rue des Hauts Degrés, poches de parking face à l'Esplanade



Ville d'Ath
Val de Dendre

Service Mobilité
Rue de Pintamont 54
7800 Ath

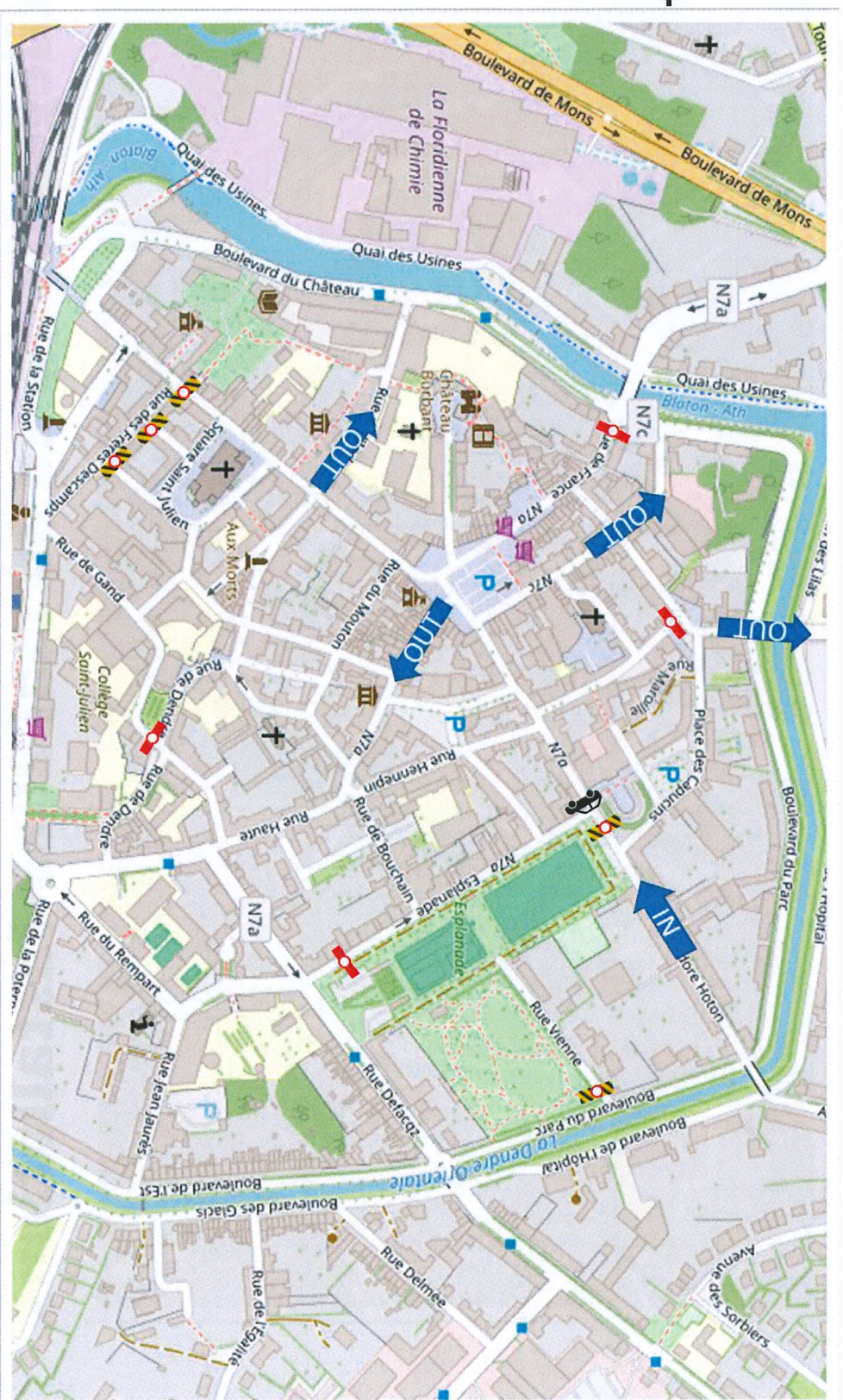
Le 29 mai 2025- Sortilèges- 08h à 13h30

Fermeture BLOC+BN+C3+ lampes:

- Rue de France
- Petite rue des Bouchers n°3
- Esplanade n°22
- Rue Beugnies

Fermeture BN+C3:

- Rue des Hauts Degrés (à l'angle du carrefour avec l'Esplanade)
- Rue Viennne
- Rue du Puits Caffin n13
- Rue du Jeu de Paulme n°1
- Rue de Pintamont n°52





Ville d'Ath
Val de Dendre
Service Mobilité
Rue de Pintamont 54
7800 Ath

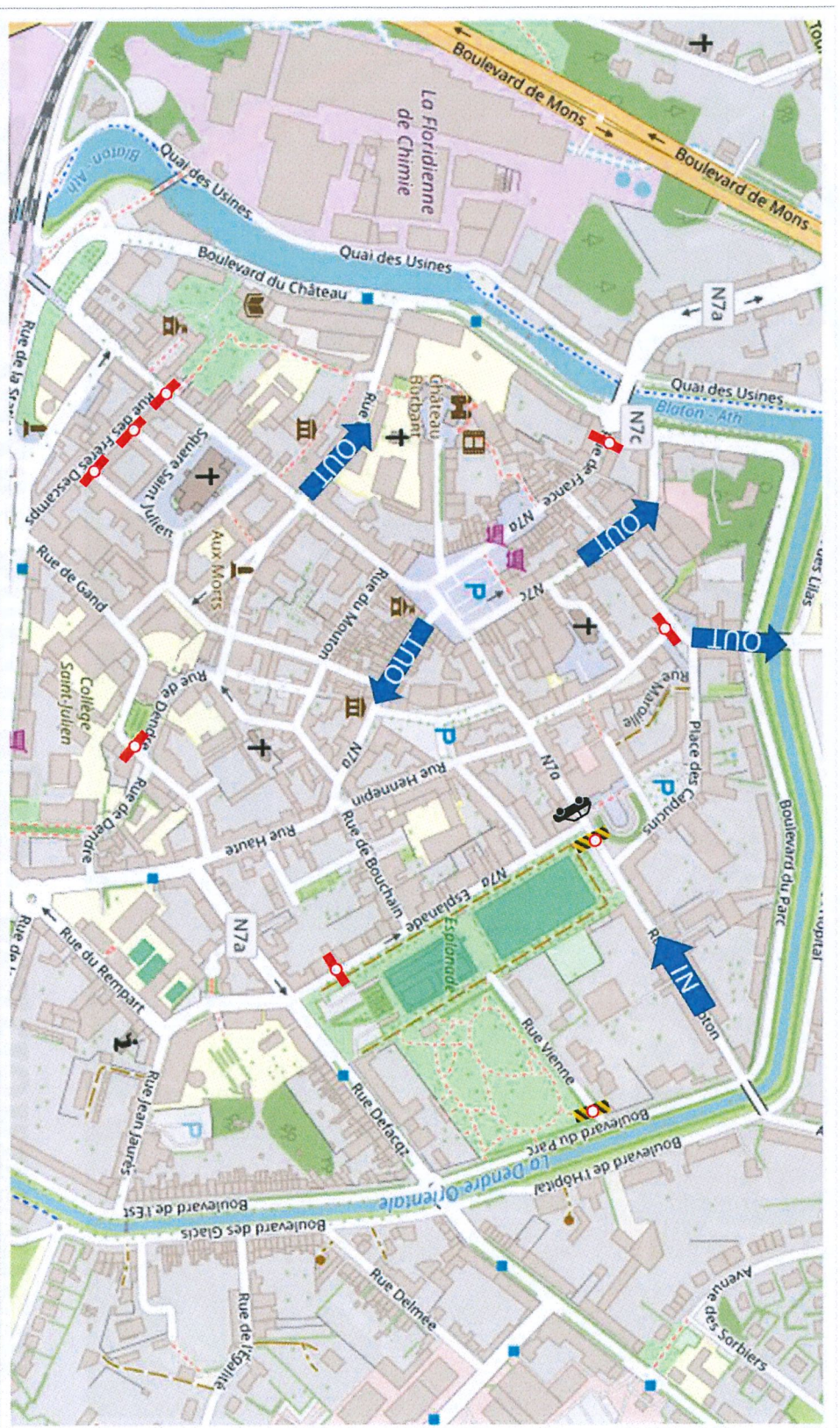
Fermeture BLOC+BN+C3+ lampes:

- Rue de France
- Petite rue des Bouchers n°3
- Esplanade n°22
- Rue du Puits Caffin n°13
- Rue du Jeu de Paulme n°1
- Rue de Pintamont n°52
- Rue Beugnies

Fermeture BN+C3:

- Rue des Hauts Degrés (à l'angle du carrefour avec l'Esplanade)
- Rue Vienne

Le 29 mai 2025- Sortilèges- 13h30 à 23h00



Le 29 mai 2025- Sortilèges- Stationnement

- Rue de France
- Marché aux Toiles
- Grand Place
- Rue de Pintaromont
- Rue aux Gâdes
- Square Saint Julien
- Rue du Jeu de Paume
- Rue du Puits Caffin
- Rue du Collège
- Rue Beugnies
- Rue du Spectacle
- Rue Juste Lipse
- Rue de Gand
- Rue du Gouvernement
- Rue du Moulin
- Rue de Nazareth
- Venelle des Bains
- Quai Saint Jacques
- Marché au Lin
- Rue du Château Bourlu
- Grande rue des Bouchers
- **Place de la Resistance**
- **Boulevard Alphonse Deneubourg**
- **Place des Capucins**
- **Rue Vienné**
- Rue Ernest Cambier
- Rue du Pont Quein
- Rue des Hauts Degrés
- Rue de Brantignies
- Rue Hennepin
- Esplanade
- Rue de l'Industrie

